



## ANNEXE 2 DE LA CHARTE DU TUTORAT DES NOUVEAUX COMMISSAIRES ENQUÊTEURS ADHÉRENTS À LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS DE PROVENCE ALPES (CCEPA)

## Acceptation d'enquête publique tutorée par le Maître d'ouvrage et par l'Autorité Organisatrice de l'Enquête publique

Nom du projet soumis à l'enquête publique : Extension de la ligne BHNS – Zenibus entre les communes de Marignane et Les Pennes Mirabeau

Nom du Maître d'ouvrage : METROPOLE D'AIX - MARSEILLE PROVENCE

N° de la décision de désignation du Tribunal Administratif : EP 23000090

Nom du commissaire enquêteur désigné (tuteur) : M. Gilles Labriaud

Nom de l'autorité organisatrice de l'enquête publique : Préfecture des Bouches-du-Rhône

Dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique : Du 12/02/2024 au 13/03/2024

Le Maître d'ouvrage et l'Autorité Organisatrice mentionnés ci-dessus déclarent avoir étés informés et acceptés expressément que l'enquête publique susmentionnée se déroule en présence de M. Jean-Marie Cordonnier nouvellement inscrite sur la liste d'aptitude annuelle aux fonctions de commissaire enquêteurdu département des Bouches-du-Rhône (13).

Adhérent de la CCEPA et volontaire pour bénéficier du tutorat mis en place par le Tribunal Administratif de Marseille et la compagnie des commissaires enquêteurs de Provence Alpes (CCEPA), dans le respect de la charte du tutorat ci-jointe dont ils déclarent avoir pris connaissance et sachant qu'il a signé la déclaration ci-jointe de non intéressement à l'opération.

Le présent document, dont copie sera adressée pour information au président du Tribunal Administratif de Marseille et à la CCEPA, sera annexé avec la charte du tutorat au rapport d'enquête publique.

Fait à:	
Le:	
Noms et signatures	: